



démocratie

I Bureau de dépôt Libramont I
I P 901114 I

Mensuel publié par le MOC-CIEP pour promouvoir la réflexion critique et les débats de société

Jun 2018 | N° 6

ÉCONOMIE



La vague inégalitaire a-t-elle submergé la Belgique ?

La problématique de la distribution et de la redistribution des revenus ainsi que celle de la hausse des inégalités est une préoccupation majeure des mouvements sociaux ces dernières années. La question est complexe et appelle une réponse nuancée. Si la Belgique est confrontée au phénomène, c'est dans une bien moindre mesure que de nombreux pays à travers l'Europe et le monde. La raison ? Des éléments institutionnels liés à notre modèle social qui constitue un rempart bien utile face aux inégalités.

PAGE 5

ENVIRONNEMENT

Compteurs communicants : une belle victoire d'étape !

Contre toute attente, le gouvernement wallon a récemment fait marche arrière dans sa volonté d'équiper 80 % des ménages de compteurs communicants censés remplacer les compteurs traditionnels de gaz et d'électricité. Fustigés par de nombreuses associations, ces compteurs comportent un risque social, environnemental et sociétal. Retour sur un revirement peut-être temporaire.

PAGE 2

INTERNATIONAL

La Belgique dans les griffes du dragon chinois ?

La presse s'est récemment penchée sur l'importance des investissements chinois en Belgique. Le Péril jaune serait-il à nos portes ? Certains va-t-en-guerre encouragent l'Occident à repousser l'offensive sans plus attendre. Qu'est-ce qui justifie de s'engager dans cette voie ? La philosophie de la Guerre froide refait-elle surface ou n'a-t-elle jamais vraiment disparu ?

PAGE 10

INTERVIEW

« En ville, le vrai changement de paradigme, c'est le vélo »

Dans son récent rapport sur la mobilité dans treize grandes villes européennes, Greenpeace classe Bruxelles à une piètre 8^e place. Comment en sommes-nous arrivés là ? Envisageons-nous les bonnes solutions pour sortir de cette congestion urbaine ? La Belgique est-elle condamnée à l'immobilisme ? Éléments de réponse avec Xavier Tackoen, expert en urbanisme et en mobilité.

PAGE 14

Énergie

Compteurs communicants :
une belle victoire d'étape !

> Anaïs TRIGALET (*)

Contre toute attente, le gouvernement wallon a récemment fait marche arrière dans sa volonté d'équiper 80 % des ménages de compteurs communicants censés remplacer les compteurs traditionnels de gaz et d'électricité. Fustigés par de nombreuses associations, dont le MOC, ces compteurs comportent un risque social, environnemental et sociétal. Retour sur un revirement qui n'est peut-être que temporaire.

Il y a un an, nous faisons le point sur les enjeux liés au déploiement des compteurs électriques dits « intelligents »¹, que des projets de décret ou d'ordonnance se préparent désormais à encadrer dans les trois Régions du pays. Si la Flandre et la Région de Bruxelles-Capitale semblent se diriger vers un déploiement de grande ampleur, le gouvernement wallon vient d'adopter un projet de décret qui remet en cause sa proposition initiale d'équiper 80 % des ménages sur une durée de 15 ans. Au vu des débats publics et études d'impact inédits, il nous a semblé pertinent de refaire le point : quelle a été l'évolution politique en Wallonie ? Et comment comprendre le relatif « revirement » du gouvernement ? Les compteurs communicants ne sont-ils donc pas cette technologie inéluctable – en raison de l'arrêt de la fabrication des compteurs traditionnels – et indispensable à la transition énergétique qu'on nous a vendue ?

Comme nous le rappelions dans notre précédente analyse, voilà dix ans que la Commission européenne presse les États membres de déployer massivement les compteurs communicants. En 2012, les trois Régions du pays avaient pourtant dérogé à cette obligation européenne (qui imposait d'équiper 80 % des ménages à l'horizon 2020), sur base d'analyses coûts-bénéfices dont les résultats s'étaient avérés négatifs. Mais aujourd'hui, elles élaborent des propositions législatives qui organisent ce déploiement.

En Région wallonne, le ministre de l'Énergie a annoncé au Parlement, en janvier 2018, son intention de légiférer sur la question, en se fondant sur une étude de la CWaPE du 22 décembre 2017. L'un des principaux arguments avancés par le ministre était celui de l'arrêt de la fabrication des compteurs électromécaniques actuels. L'avant-projet de décret adopté le 11 janvier précisait que ce déploiement équiperait 80 % des ménages à l'horizon 2034

(c'est-à-dire sur une durée de 15 ans), en ciblant prioritairement les compteurs à budget (installés chez les ménages en difficulté de paiement et qui organisent le rationnement de leur accès à l'énergie). Suite à cette adoption, le Parlement a décidé d'organiser des auditions parlementaires, et le Conseil économique et social a été saisi par le gouvernement pour remettre un avis.

Lors de la deuxième lecture, le 26 avril dernier, le gouvernement wallon a adopté un projet de décret qui, de manière assez surprenante au vu de ce qui semblait être une marche en avant forcée, revoit fortement à la baisse l'ampleur et la vitesse du déploiement : l'objectif de 80 % des ménages équipés sur une durée de 15 ans est supprimé. Un ciblage est désormais prévu sur les gros consommateurs (de plus de 6.000 kWh) et les « prosumers »², pour lesquels une obligation d'équipement de 80 % à l'horizon 2029 est insérée. Sont également identifiées comme cibles prioritaires les nouvelles constructions, les compteurs en fin de vie, les consommateurs qui en font la demande et enfin le segment des compteurs à budget. Par rapport à ce dernier, le projet de décret prévoit exclusivement l'équipement des clients déclarés en défaut de paiement (c'est-à-dire les nouveaux compteurs à budget placés), et non plus, comme prévu initialement, le remplacement et la mise au rebut de l'ensemble des compteurs à budget existants. Cette dernière perspective ne semble pas écartée pour autant. En effet, l'annonce de l'arrêt de production de ces compteurs et du support informatique nécessaire à l'horizon 2023 n'est pas démentie – et cela malgré qu'il soit problématique que les distributeurs wallons, suivis par le politique, acceptent un tel chantage de la part du fabricant belge de compteurs à budget, qui n'est autre que... l'un des principaux fournisseurs de compteurs com-

1. Voir : A. TRIGALET, « Compteurs intelligents : un nouvel outil de pouvoir sur autrui ? », *Démocratie*, mai 2017. Pour rappel, le compteur communicant est un compteur de consommation (électrique ou de gaz) qui permet la réalisation à distance d'une série d'opérations (lecture des données de consommation ; ouverture, fermeture et limitation de puissance du compteur ; activation du prépaiement...) ainsi que l'introduction de systèmes de tarification plus complexes qu'actuellement. Couplés à de la domotique, ils peuvent alors déplacer le moment de mise en marche de certains appareils ; c'est ce qu'on appelle le « contrôle automatique des charges ».

2. Il s'agit des « consommateurs-producteurs », principalement les propriétaires de panneaux photovoltaïques.

municants!³ La possibilité pour les gestionnaires de réseaux d'inclure dans leur plan de déploiement d'autres catégories d'utilisateurs, pour peu qu'ils justifient d'un impact positif sur la facture, demeure ainsi, à notre sens, une possible porte ouverte pour un remplacement massif des compteurs à budget par des compteurs communicants, auquel il conviendra d'être particulièrement attentif au vu des risques pour la précarité énergétique (voir ci-après).

Comment comprendre ce qui demeure cependant un relatif « revirement » wallon et qui constitue certainement, pour de nombreux acteurs de la société civile opposés à un déploiement massif, une belle victoire d'étape ?

Des coûts non évalués ?

L'absence d'évaluation sérieuse des coûts, de même que la réticence des gestionnaires de réseau (GRD) à se voir imposer un plafond de surcharge tarifaire tel que souhaité par le gouvernement, sont des éléments à même d'avoir pu déterminer l'évolution de la position wallonne. L'étude de la CWaPE, qui aurait dû, suivant la résolution du Parlement adoptée en 2016, constituer une actualisation par un acteur indépendant de l'analyse coûts-bénéfices réalisée en 2012, s'est en réalité bornée à collecter les estimations (*business case*) des principaux GRD (ORES et RESA). Il est en outre apparu, lors des auditions parlementaires, que la CWaPE avait préalablement demandé aux GRD que les résultats de leur *business case* apparaissent positifs au terme d'une durée de 30 ans⁴. De quoi remettre en question le caractère indépendant de l'analyse de la CWaPE (mais aussi des GRD) ! Sur cette base, les conclusions de l'étude se sont avérées, comme on pouvait s'y attendre, largement imprécises. Elles se sont limitées à indiquer que, selon les estimations des distributeurs, le résultat au terme des 30 ans est « proche de l'équilibre » et qu'il s'agit de « résultats provisoires ». Ces résultats ne sont ainsi pas fiables ! Les débats au Parlement n'ont pas permis de lever le voile sur cet enjeu des coûts, voire même auraient révélé une intention de certains GRD de les dissimuler⁵.

Une absence de bénéfices pour les consommateurs ?

Un autre élément qui a pu jouer concerne l'absence de bénéfices pour la grande majorité des consommateurs. L'étude de la CWaPE indique que ce sont bien les consommateurs qui supporteront, *in fine*, tous les coûts du déploiement. Il apparaît cependant que, dans leur toute grande majorité, ils n'en profiteront

pas. À l'inverse des distributeurs, des fournisseurs et bien sûr, des fabricants de compteurs. En France, où le déploiement du compteur Linky est en cours, la Cour des comptes a rendu un rapport dans lequel elle pointe du doigt le surcoût et l'absence de bénéfices du dispositif pour les ménages. Elle indique que « l'analyse bénéfices-coût au niveau de la distribution ne peut à elle seule justifier économiquement le projet »⁶.

En Wallonie, l'analyse de la CWaPE de 2012 avait pointé que le seul segment de consommateurs « bénéficiaires » de la mesure était celui des 3 % de très gros consommateurs (plus de 20.000 kWh par an). Équiper les ménages qui consomment plus de 6.000 kWh, tel que prévu dans le projet de décret, pourrait ainsi encore constituer un ciblage trop large : par exemple, une famille nombreuse qui chauffe son eau chaude sanitaire à l'électricité pourrait déjà entrer dans cette catégorie. Or, il n'est pas certain qu'elle dispose de davantage de potentiel de flexibilité ou d'économie d'énergie qu'un ménage de taille plus réduite ayant une consommation moyenne de 3.500 kWh et qui, lui, ne se verra pas placer de compteur communicant.

Enfin, l'absence de résultats sérieux démontrant une baisse de la consommation d'énergie suite à l'installation d'un compteur communiquant, ou un réel

“ L'étude de la CWaPE indique que ce sont bien les consommateurs qui supporteront tous les coûts du déploiement des compteurs. ”

potentiel de flexibilité chez la majorité des ménages, sont également des éléments à même de faire pencher la balance en faveur d'une plus grande prudence !

Un impact de la société civile organisée ?

Que ce soit au Parlement, à travers des auditions ou des avis écrits, au sein du Conseil économique et social, ou encore via la presse, de nombreux acteurs de la société civile se sont positionnés dans ce débat, exprimant à tout le moins des craintes et interrogations et au plus une franche opposition à un déploiement massif de ces compteurs. Évaluer l'impact de cette mobilisation sur le changement de position gouvernemental est difficile, mais elle a en tout cas le mérite d'avoir porté au cœur du débat public une série de risques et de questions non résolues, justifiant entièrement « l'urgence d'attendre » en la matière.

3. Voir à cet égard l'analyse d'A. LISMOND, « Compteurs intelligents, Wallons pigeons ? », *Ensemble !*, avril 2018, n°96.

4. Id.

5. Id.

6. Les compteurs Linky : tirer pour les consommateurs tous les bénéfices d'un investissement couteux, 2018, Cour des comptes. Disponible sur www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-01/07-compteurs-communicants-Linky-Tome-1.pdf

Lors de son audition au Parlement et dans une carte blanche publiée dans la presse quotidienne⁷, le Réseau wallon pour l'accès durable à l'énergie (RWADé), composé notamment d'organisations syndicales, environnementales, de lutte contre la pauvreté et de défense des consommateurs, a ainsi appelé à sortir des compteurs à budget plutôt qu'à organiser leur remplacement par des compteurs communicants. Ces compteurs à budget ne sont en effet nullement indispensables pour gérer les situations de difficulté de paiement, comme le montre l'exemple de la Région de Bruxelles-Capitale, qui aborde cette question sans compteurs à budget, à moindre coût et de façon plus sociale et plus juste. Le compteur à budget constitue en réalité une généralisation du principe de

Si les menaces de coupure étaient facilitées par les compteurs communicants, on pourrait assister à une explosion de la précarité énergétique.

la coupure: en premier lieu si le consommateur ne paie pas sa facture, après rappel et mise en demeure, même en cas de dettes minimales ou estimées, voire contestées; en deuxième lieu, dès que le prépaiement est activé, chaque fois que le consommateur ne paie pas en temps et en heure. Et cela, été comme hiver. Cela concerne potentiellement chaque année plus de 100.000 ménages en défaut de paiement pour l'électricité. Si, demain, ce prépaiement (et la menace de coupure qui l'accompagne) était facilité par les compteurs communicants (qui permettent d'activer cette fonction à distance), on pourrait assister à une explosion du nombre de coupures et de la précarité énergétique en Wallonie.

Au sein du Conseil économique et social wallon (CESW), sollicité par le gouvernement pour remettre un avis sur l'avant-projet de décret, les deux syndicats (CSC et FGTEB) et les organisations de consommateurs (RWADé et Test-Achats) ont rendu un avis critique sur les compteurs communicants, en rupture avec les autres membres du pôle plutôt favorables au déploiement tel qu'envisagé⁸. Ils y «réaffirment leur soutien à la transition énergétique et souhaitent qu'une réflexion globale soit engagée afin de déterminer les investissements les plus efficaces dans le cadre d'un budget wallon limité. Ils demandent un *phasing out* des compteurs à budget considérant que, parmi la palette d'outils nécessaires à la transition énergétique, les compteurs communicants sont une des mesures les moins efficaces tant d'un point de vue économique, que social et environnemental.»⁹

Le représentant de l'Association pour la reconnaissance de l'électro-hypersensibilité (AREHS) a pour sa part montré l'enjeu de santé publique que représente la diminution drastique des pollutions électromagnétiques. Or, ces compteurs en sont une source supplémentaire. Au-delà de mesures de protection des personnes électrosensibles (telles que prévues dans les versions successives du projet législatif wallon), le représentant de l'AREHS a plaidé pour une protection de l'ensemble des consommateurs et en conséquence, un non-déploiement des compteurs communicants.

Enfin, lors de son audition au Parlement, le représentant du Groupe de réflexion et d'action pour une politique écologique (GRAPPE) a interpellé les députés en ces termes: «Mesdames et Messieurs les Députés, en disant 'non' aux compteurs communicants, vous ménagerez le portefeuille de vos concitoyens. Vous les mettrez à l'abri d'un très probable risque sanitaire et d'une augmentation des atteintes à la vie privée. Vous limiterez l'impact de la Wallonie sur le climat, vous limiterez la ponction des ressources non renouvelables, les métaux rares en particulier. En un mot, vous rendrez service à vos concitoyens et aux générations futures».

Au vu de ces éléments, on peut légitimement se demander si l'évolution de la position wallonne résulte, comme l'avance le ministre de l'Énergie, de son voyage d'études en Suède (où le déploiement des compteurs communicants est quasi totalement réalisé) ou plutôt des débats publics dont les conclusions auraient risqué de le conduire à un désaveu de son décret par le Parlement. En tous les cas, cette décision de réduire la voilure témoigne que c'était effectivement un choix possible, dévoilant ainsi l'ineptie de l'argument d'une inéluctabilité technologique (l'arrêt de fabrication des compteurs traditionnels) comme justification d'un déploiement massif. Elle évite également aux autorités publiques de s'inscrire dans une logique de gaspillage qui programme la mise au rebut de compteurs en état de fonctionnement, à mille lieues d'un souci écologique et même social (au vu des pertes nettes d'emploi à moyen terme au sein des GRD¹⁰). Cependant, tout n'est pas gagné. Le Parlement reste souverain pour modifier encore certains éléments du dossier. De plus, si le fait d'éviter un déploiement généralisé à moyen terme constitue sans conteste une victoire pour la majorité des acteurs de la société civile qui y était opposée, il s'agit bien d'une victoire d'étape car cette perspective n'est pas écartée à plus long terme; et avec elle, l'ensemble des risques sociaux, environnementaux et sociétaux qui ont été pointés. #

(*) Chargée de projet à la FTU

7. «Compteurs communicants: un déploiement massif serait inutile, coûteux et dangereux», *Le Soir*, 4 avril 2018.

8. Le pôle est pour le reste composé principalement d'acteurs économiques (fédérations patronales, producteurs, etc.), dont certains ont un intérêt direct au déploiement des compteurs communicants (GRD et fournisseurs).

9. «Avis du CESW sur l'avant-projet de décret modifiant le décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité en vue du déploiement des compteurs intelligents et de la flexibilité», 23 mars 2018, [www.cesw.be/uploads/Conseils/Avis/ENERGIE.18.2.AV_du_23.03_\(APD_Compteurs_intelligents\).pdf](http://www.cesw.be/uploads/Conseils/Avis/ENERGIE.18.2.AV_du_23.03_(APD_Compteurs_intelligents).pdf)

10. F. KLOPFERT et G. WALLENBORN, «Les 'compteurs intelligents' sont-ils conçus pour économiser l'énergie?», *Terminal*, 2011, n°106-107, <https://blog.mondediplo.net/IMG/pdf/Klopfert-Wallerborn-T106-107.pdf>



© TheGreen8

 ÉCONOMIE

En Belgique, l'augmentation des inégalités est contenue grâce à notre système social.

La vague inégalitaire a-t-elle submergé la Belgique ?

> Christian VALENDUC (*)

La problématique de la distribution et de la redistribution des revenus ainsi que celle de la hausse des inégalités est une préoccupation majeure des mouvements sociaux ces dernières années. La question est complexe et appelle une réponse nuancée. Si la Belgique est confrontée au phénomène, c'est dans une bien moindre mesure que de nombreux pays à travers l'Europe et le monde. La raison ? Des éléments institutionnels liés à notre modèle social qui constitue un rempart bien utile face aux inégalités.

De nombreuses publications ont fait état d'une hausse des inégalités dans la plupart des pays au cours des dernières décennies¹ et le débat s'est introduit jusque dans les institutions internationales². On parle de l'envol du «top 1%» quand le revenu médian stagne et que les bas salaires décrochent. On parle d'une diminution de la part des salaires au profit du revenu du capital. La redistribution se serait essouffée, ce qui aurait contribué à creuser les inégalités lorsque celles-ci sont mesurées au niveau du revenu disponible.

Qu'en est-il pour la Belgique ? Cet article résume une étude plus exhaustive,

parue fin 2017 comme Courrier hebdomadaire au CRISP³. Nous ne reprendrons ici que les points essentiels et le lecteur intéressé peut évidemment se référer à l'étude sous-jacente.

La redistribution des revenus peut s'examiner selon deux approches : l'une macroéconomique, l'autre microéconomique. Dans la première, on se limitera à l'évolution des grands agrégats : les revenus du travail, ceux du capital, les flux de la redistribution qui déterminent *in fine* le revenu disponible des particuliers. Cette approche se base sur les comptes nationaux. La seconde se base sur la distribution des revenus entre les individus ou entre les ménages. Les

sources statistiques sont alors administratives (les revenus imposables) ou des enquêtes. Les deux types d'approches peuvent distinguer, d'une part, la distribution des revenus marchands (ou encore des revenus primaires), qui correspondent à la rémunération des facteurs de production que sont le travail et le capital, et, d'autre part, la redistribution. Notons que la distribution des revenus primaires n'est pas nécessairement exempte de toute intervention de l'État : un salaire minimum est un instrument de redistribution, mais il affecte directement la distribution des revenus primaires. Ce sera également le cas d'une régulation des loyers, ou encore, à un niveau

moins agrégé, de restrictions d'accès à certaines professions qui gonflent les revenus des personnes ainsi protégées.

Nous allons, dans cet article, parcourir brièvement ce que nous disent les deux approches.

L'approche macroéconomique

Le point de départ de cette approche est le partage de la valeur ajoutée créée sur le territoire de la Belgique (le PIB) entre salaires et revenus du capital. La «part salariale» se mesure sur base de la rémunération brute du travail. Celle-ci inclut les cotisations patronales de sécurité sociale. Il s'agit donc du coût du travail pour l'employeur, pas le revenu du salarié. Les «revenus du capital» ne sont pas davantage les revenus des actionnaires résidents en Belgique, mais reprennent la part de la valeur ajoutée qui rémunère le capital investi dans des activités productives.

Avant de parler du partage du gâteau, précisons son évolution. Depuis

Croissance annuelle moyenne des salaires et de la valeur ajoutée

Tableau 1

	1995-2015		1995-2007		2007-2015	
	VA	RS	VA	RS	VA	RS
Ensemble de l'économie	3,32 %	3,32 %	4,06 %	3,85 %	2,23 %	2,53 %
Idem, avec ajustement travail indépendant		3,41 %		3,66 %		2,91 %
Sociétés non financières	3,54 %	3,44 %	4,55 %	4,09 %	2,04 %	2,47 %

Source : NBB Stat – Comptes nationaux - calculs propres

lutions cycliques. Ceci se fait en comparant la croissance annuelle moyenne de la rémunération des salariés (RS) et celle de la valeur ajoutée (VA). Si la première est inférieure (supérieure) à la seconde, il y a baisse (hausse) de la part salariale.

Sur l'ensemble de l'économie, on observe alors, pour la période 1995-2015, des résultats assez ambigus. La part salariale est stable, voire en très légère hausse lorsqu'on inclut une imputation du revenu du travail de l'activité indépendante⁵ (voir tableau 1).

Ce résultat agrège le secteur privé et le secteur public. Par contre, si on

Quand nous excluons les années de crise en nous limitant à la période 1995-2007, le résultat est moins ambigu : il y a bien une baisse de la part salariale puisque, quelle que soit l'optique retenue, la croissance de la rémunération brute est toujours inférieure à celle de la valeur ajoutée et ceci se traduit par un décrochage des salaires par rapport à l'évolution de la productivité : une partie des gains de productivité n'est pas revenue aux salariés, elle est allée au détenteur du capital investi dans les activités productives.

Ce résultat peut être mis en perspective de deux manières : en remontant plus loin dans le temps et en le comparant à ce qui est observé dans d'autres pays. En remontant plus loin dans le temps, il y avait eu, au tournant des années 80, d'amples mouvements de la part salariale : à une forte hausse consécutive au premier choc pétrolier a succédé une nette contraction pendant les années 80⁷. On trouve ensuite des évolutions cycliques moins amples autour de la légère tendance à la baisse dont nous venons de parler.

La comparaison internationale indique que la baisse de la part salariale observée en Belgique est moins

« La comparaison internationale indique que la baisse de la part salariale observée en Belgique est moins nette que ce qui a été constaté dans les autres pays européens. »

1995⁴, nous sommes dans un contexte de croissance lente. Hors prix, la croissance a été en moyenne de 1,8 % et sur la période postérieure à 2008 (les années de crise), elle n'est que de 0,8 %.

La répartition de la valeur ajoutée entre travail et capital

La part qui va aux salaires connaît des évolutions cycliques. En période de crise, les salaires sont plus rigides que les revenus du capital, ce qui fait augmenter la part salariale. Ceci ne veut évidemment pas dire que la situation des salariés s'améliore : cela signifie tout simplement qu'ils sont mieux protégés de la contraction de l'économie. Pour trouver une tendance de long terme, il faut donc se dégager des évo-

retient uniquement les sociétés non financières⁶, la part salariale s'inscrit en légère baisse : quand la valeur ajoutée croît en moyenne de 3,5 % par an, la rémunération brute des salariés ne croît que de 3,4 %.

Écart de croissance – en moyenne annuelle – entre la rémunération des salariés et le PIB – Comparaison internationale

Tableau 2

	1995-2015			1995-2007			2007-2015		
	RS	PIB	Écart	RS	PIB	Écart	RS	PIB	Écart
Belgique	3,4 %	3,4 %	0,0 %	3,9 %	4,1 %	-0,2 %	2,5 %	2,2 %	0,3 %
Allemagne	2,1 %	2,4 %	-0,3 %	1,4 %	2,4 %	-1,0 %	3,2 %	2,4 %	0,8 %
France	3,1 %	2,9 %	0,1 %	3,9 %	3,9 %	-0,1 %	1,9 %	1,4 %	0,4 %
Pays-Bas	3,6 %	3,7 %	-0,2 %	4,9 %	5,4 %	-0,6 %	1,7 %	1,2 %	0,4 %
Zone Euro	2,8 %	3,0 %	-0,1 %	3,6 %	4,1 %	-0,5 %	1,7 %	1,3 %	0,4 %
Moyenne européenne	3,5 %	3,5 %	-0,1 %	4,6 %	4,9 %	-0,3 %	1,8 %	1,6 %	0,2 %

Source : AMECO Database - calculs propres

nette que ce qui a été constaté dans les autres pays européens (voir tableau 2).

Par effet de miroir, à la baisse de la part des salaires correspond une hausse de la part des revenus du capital dans la valeur ajoutée. Ceci ne signifie toutefois pas nécessairement une hausse de la rémunération du capital investi car le montant investi a lui aussi évolué. On ne constate pas de hausse de la rémunération du capital, mais bien une plus grande extraction de sa rémunération sous forme de dividendes. Rappelons qu'il s'agit ici uniquement du capital investi dans des activités productives en Belgique, pas du rendement perçu par les actionnaires résidents, qui peut provenir d'investissements effectués dans d'autres pays.

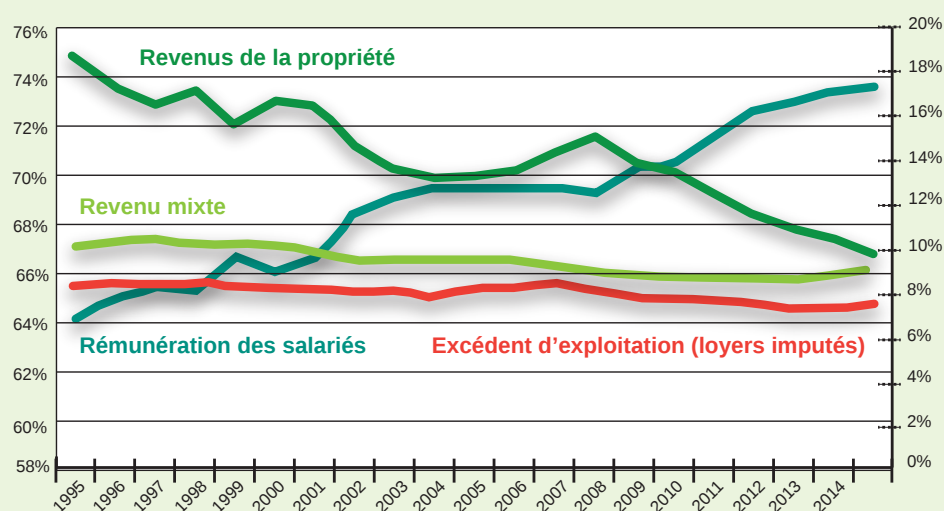
De la valeur ajoutée au revenu primaire des particuliers

Poursuivons maintenant notre parcours, qui nous mènera en deux étapes au revenu disponible des particuliers.

La première de ces deux étapes supplémentaires va nous faire passer de la valeur ajoutée créée sur le territoire du pays aux revenus primaires des résidents. Deux éléments neufs interviennent dans cette étape.

- Il y a d'abord les flux de revenus avec le reste du monde; une partie des revenus générés par des activités productives en Belgique va à des résidents du reste du monde et des résidents peuvent recevoir des revenus pour avoir exercé une activité productive dans le reste du monde: il y a des résidents belges qui travaillent dans le «reste du monde⁸» et des résidents du reste du monde qui travaillent en Belgique.
- Les revenus primaires comprennent aussi des revenus financiers. Au niveau de l'ensemble de l'économie, ceux-ci s'annulent hors flux avec le reste du monde. Si l'État s'endette et emprunte auprès des particuliers résidents, l'effet est nul sur le total des revenus primaires. Il est cependant négatif pour l'État et positif pour les particuliers. Si nous désagrégeons les revenus primaires entre État, entreprises (les «sociétés» et «quasi-

Graphique 1 - Structure des revenus primaires des particuliers



sociétés» en comptabilité nationale), le solde de chacun de ces secteurs est loin d'être nul.

Depuis 1995, on observe alors une hausse de la part du revenu national qui revient aux administrations publiques: c'est l'effet du désendettement de l'État et de la baisse des taux d'intérêt. La part des revenus primaires des entreprises est plutôt à la hausse et celle des revenus des particuliers plutôt à la baisse.

Zoomons maintenant sur le revenu primaire des particuliers (voir graphique 1): celui-ci comprend des revenus du travail salarié, toujours mesurés en «coût salarial» pour l'employeur, des revenus de l'activité indépendante (le revenu mixte) et des revenus de la propriété immobilière⁹ ou financière.

Depuis 1995, la part des revenus financiers est clairement orientée à la baisse. Cette baisse s'est accélérée ces dernières années avec la forte diminu-

tion des taux d'intérêt. Il y a une baisse des rendements, sauf pour les actions et pour celles-ci, l'évolution du rendement est encore plus favorable lorsqu'on inclut les plus-values, qui ne sont pas mesurées par la comptabilité nationale.

Qu'a signifié, pour les salariés, la hausse de la part des salaires dans leur revenu primaire? N'oublions pas que c'est une part croissante d'un agrégat en baisse... et au bout du compte, c'est une croissance annuelle moyenne de 0,5% de la rémunération nette d'impôt. Assurément, rien de plantureux...

Des revenus primaires des particuliers au revenu disponible

La dernière étape de notre approche macroéconomique consiste à passer des revenus primaires au revenu disponible (voir tableau 3).

Sur la période commençant en 1995, les transferts en espèces ont crû plus rapidement que les revenus primaires:

Des revenus primaires au revenu disponible

Tableau 3

	CROISSANCE ANNUELLE MOYENNE		
	1995-2015	1995-2007	2007-2015
Revenus primaires des particuliers	2,7%	3,3%	1,8%
Transferts	3,7%	3,7%	3,7%
Revenu brut des particuliers	2,9%	3,4%	2,2%
Revenu disponible	2,6%	3,2%	1,8%
Revenu disponible ajusté	3,0%	3,4%	2,3%

Source: NBB Stat – Comptes nationaux - calculs propres

en moyenne annuelle, leur croissance a été de 3,7 % (3,2 % pour les transferts de sécurité sociale) contre 2,7 % pour les revenus primaires. Quand on déduit les prélèvements fiscaux et sociaux, il reste une croissance de 2,6 % du revenu disponible. Il reste à prendre en compte les transferts en nature, qui comprennent notamment les soins de santé dont bénéficient les particuliers, hors intervention des patients. Nous avons alors une croissance annuelle moyenne de 3 % du «revenu disponible ajusté».

L'approche microéconomique

Cette seconde approche se base sur les revenus imposables¹⁰. Ce concept a assurément des limitations, mais il est le seul disponible sur longue période. Parmi ces limitations, les plus

administrative et la pratique a été modifiée au début des années 2000. L'administration fiscale a alors pris la décision d'enrôler systématiquement tous les ménages alors qu'auparavant les ménages qui étaient non imposables et à qui aucun précompte professionnel ne devait être restitué n'étaient pas enrôlés. Cette catégorie de «non-enrôlés» comprenait essentiellement des personnes qui avaient pour seuls revenus des prestations sociales de base. Leur prise en compte a fait entrer dans les statistiques des ménages à bas revenus et des pauvres... qui existaient bel et bien depuis de nombreuses années ! Mathématiquement, cela donne une hausse de l'inégalité, mais celle-ci est évidemment purement fictive. Nous avons estimé l'effet de cette correction en reconstituant, pour les années sur lesquels la pratique administrative a été

tante de l'inégalité des revenus avant impôt. Il y a une hausse de l'inégalité des revenus avant impôt pendant les années 90, mais une relative stabilité ensuite. Sur la période 2004-2013, il y a une hausse de la part du «top 1 %», mais aussi un étirement de la distribution des revenus imposables avec un décrochage dans le bas de la distribution et au centre, une relative stabilité de la part de la classe moyenne¹¹.

Les revenus avant impôt sont soumis à un impôt progressif. La redistribution qui en résulte a contenu la hausse de l'inégalité pendant les années 90 et a accentué sa baisse ensuite : l'effet redistributif de l'impôt était en progression (graphique 2). Il diminue assez nettement sur les années 2001-2004. Cette période correspond à celle de la mise en œuvre de la réforme «Reynders». Telle que présentée initialement, cette réforme était neutre en matière de redistribution : elle ne modifiait pas l'effet redistributif de l'impôt. Le contraste entre les estimations *ex ante* et les résultats *ex post* provient du fait que la mesure la plus redistributive de la réforme – le crédit d'impôt sur les bas salaires – a été transformée en réduction des cotisations personnelles de sécurité sociale. L'effet redistributif de l'IPP a alors diminué, mais il y a un effet de «vases communicants» avec l'effet redistributif des cotisations sociales qui a été amplifié. À partir de 2007, l'effet redistributif de l'impôt s'inscrit globalement en hausse.

« Les revenus avant impôt sont soumis à un impôt progressif. La redistribution qui en résulte a contenu la hausse de l'inégalité dans les années 90 et a accentué sa baisse ensuite. »

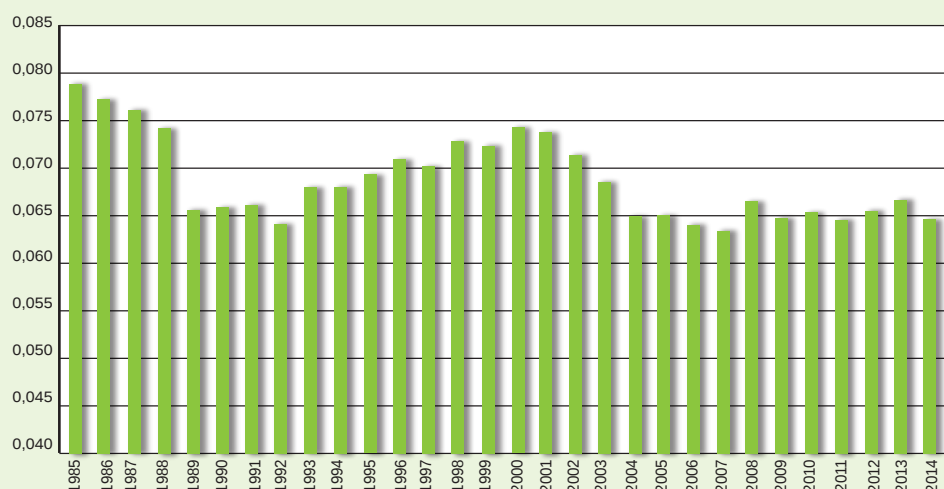
évidentes sont la non-prise en compte des revenus financiers et des revenus non déclarés. Si le problème est évident au niveau des revenus imposables, cela ne veut pas dire qu'il est absent des données d'enquête : rien ne garantit que les revenus fraudés soient alors déclarés et il n'est pas non plus exclu qu'il y ait une sous-estimation des revenus du patrimoine, surtout dans les revenus supérieurs. Une autre limitation provient de la présence de déductions strictement fiscales, qui portent sur des affectations du revenu et qui ne devraient pas être prises en compte. Notons à ce sujet que la plupart d'entre elles ont été transformées en réductions d'impôt.

Une autre limitation, moins connue, mais très importante, est celle de la population couverte : ne sont repris dans la statistique que les ménages «enrôlés». L'enrôlement est une décision

observée, une série «à pratique administrative constante».

Une fois cette correction faite, on constate, sur longue période, une hausse lente, mais globalement persis-

Graphique 2 - Effet redistributif de l'IPP



Inégalité des revenus marchands (avant impôt et transferts) et redistribution dans les pays de l'OCDE

Tableau 4

	2004-2005	2013-2014	Variation			
Norvège	0,437	0,412	-0,025	0,152	0,131	-0,021
Pays-Bas	0,426	0,424	-0,002	0,142	0,141	-0,001
Danemark	0,416	0,442	0,026	0,184	0,188	0,004
Suède	0,432	0,443	0,011	0,198	0,162	-0,036
Belgique	0,504	0,494	-0,010	0,216	0,226	0,010
Finlande	0,480	0,495	0,015	0,213	0,238	0,025
France	0,485	0,504	0,019	0,202	0,210	0,008
Allemagne	0,499	0,508	0,009	0,214	0,216	0,002
États-Unis	0,486	0,513	0,027	0,126	0,117	-0,009
Italie	0,512	0,516	0,004	0,181	0,191	0,010
Espagne	0,457	0,526	0,069	0,125	0,180	0,055
Royaume-Uni	0,509	0,527	0,018	0,155	0,169	0,014
Portugal	0,506	0,563	0,057	0,122	0,221	0,099

Source : OECD – Income distribution database

Qu'en est-il par rapport aux autres pays ? La comparaison internationale se fait sur des données d'enquête et nous reprenons ici les études successives de l'OCDE (voir tableau 4).

Pour les revenus marchands, donc avant impôt et transferts, on note de bonnes performances de la Belgique, tant en niveau (nous sommes juste en dessous des pays les plus égalitaires) qu'en évolution : nous sommes un des rares pays où les inégalités ont diminué depuis le tournant du siècle. Sur cette

Nous nous sommes protégés...

La vague inégalitaire ne nous a pas submergés. Certes, la part salariale a diminué, mais nettement moins que dans la plupart des autres pays et le champ de la redistribution s'est élargi. L'inégalité des revenus est en légère hausse quand elle est mesurée sur base des revenus imposables, mais la comparaison internationale indique ici aussi que l'inégalité des revenus marchands s'est moins accrue

« La vague inégalitaire ne nous a pas submergés. Certes, la part salariale a diminué, mais nettement moins que dans la plupart des autres pays. »

même période, l'effet redistributif des prélèvements et transferts a progressé et nous sommes un des pays où cet effet redistributif est le plus prononcé. On note également une baisse de la polarisation et une hausse de la part de la classe moyenne, alors que dans la plupart des autres pays, c'est l'inverse qui a été constaté : la polarisation a augmenté et la part de la classe moyenne a reculé.

que dans d'autres pays et que la redistribution a été maintenue, voire améliorée.

Vient alors la question : pourquoi ? De nombreuses études ont été faites, sur base de données en panel groupant des pays sur longue période, pour rechercher les facteurs explicatifs tant de l'évolution de la part salariale que de celle des inégalités de revenu¹². Elles indiquent des facteurs globaux tels que la globalisation,

le changement technologique, la financiarisation des économies et des éléments institutionnels, tels que le taux de remplacement des prestations sociales, le taux d'imposition des revenus du travail, la régulation du marché du travail ou du marché des biens et services ou encore le taux de syndicalisation¹³. La Belgique n'est assurément pas un pays qui serait à l'abri des facteurs globaux : nous sommes une économie très ouverte et le changement technologique n'est pas moins présent en Belgique qu'ailleurs. C'est donc dans les éléments institutionnels que devrait se trouver l'explication de notre résistance à la vague inégalitaire. Ce qui est souvent qualifié de rigidité peut être un rempart bien utile. #

(*) Professeur UCLouvain (FOPES) et Université de Namur

1. Voir par exemple J. STIGLITZ, *Le prix de l'inégalité*, Paris, Éditions LLL (Les liens qui libèrent), 2012 ou encore *Divided we stand: Why Inequality Keep Rising*, 2011, OECD.

2. Voir par exemple *Income Inequality and labour income share in G20 countries: Trends, Impacts and causes*, 2015, ILO, IMF, OECD and World bank.

3. C. VALENDUC, « Distribution et redistribution des inégalités en Belgique », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n°2326-2347.

4. Le choix de l'année 1995 comme point de départ s'explique par le fait qu'on dispose, sur la période commençant en 1995, de données homogènes en comptabilité nationale. Si on remonte plus loin dans le temps, on se trouve face à des ruptures de séries.

5. Cette imputation se fait en donnant aux travailleurs indépendants le salaire moyen des salariés de la même branche d'activité.

6. Nous excluons les sociétés financières car pour celles-ci la valeur ajoutée n'est pas une bonne représentation de leur revenu primaire. Les banques ne génèrent pas de revenu par des opérations productives qui se traduisent en achats et ventes, mais par des opérations financières.

7. Voir à ce sujet C. VALENDUC, « Distribution et redistribution des revenus pendant les années 80 », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n°1320 ou C. VALENDUC, « La répartition des revenus », in I. CASSIERS, « Que nous est-il arrivé ? Un demi-siècle d'évolution de l'économie belge », *Reflets et perspectives de la vie économique*, 2000, N°1, pp. 59-76.

8. Le reste du monde inclut les institutions internationales établies en Belgique.

9. La comptabilité nationale impute un loyer aux propriétaires-occupants.

10. Nous nous basons plus précisément, pour l'essentiel, sur les données publiées annuellement par le SPF Économie et qui désagrègent les revenus imposables en 9 déciles et 10 centiles pour le 10^e décile.

11. Voir VALENDUC (2017) op.cit., pp. 52 et suivantes.

12. Voir la synthèse dans VALENDUC (2017) op.cit., pp. 25-28 et 71-74.

13. Voir à ce sujet N. VANDENHEMEL, « La syndicalisation contre les inégalités », *Démocratie*, décembre 2015.

Investissements

La Belgique dans les griffes du dragon chinois ?

> Stijn SINTUBIN (*)

> Ng Sauw TJHOI (**)

La presse s'est récemment penchée sur l'importance des investissements chinois en Belgique. Le Péril jaune serait-il à nos portes ? Certains va-t-en-guerre encouragent (implicitement ou non) l'Occident à repousser l'offensive sans plus attendre. Qu'est-ce qui justifie de s'engager dans cette voie ? La philosophie de la Guerre froide refait-elle surface ou n'a-t-elle jamais vraiment disparu ? Éléments de réponse dans cet article initialement paru dans *De Gids*.

Si Volvo (Gand) est longtemps resté le seul symbole de l'investissement chinois dans notre pays—par l'entremise de Geely—, cette période est désormais révolue. Aujourd'hui, 65 entreprises belges sont (plus ou moins) détenues par des Chinois. Ensemble, elles représentent un chiffre d'affaires de 16,8 milliards d'euros et emploient 18.000 personnes. Environ un tiers d'entre elles travaille pour l'assureur Ageas dont le principal actionnaire est la banque Ping An. D'autres investissements sont plus modestes, comme dans la brasserie Martens, la société de transport routier LAG trailers (Bree), l'entreprise biopharmaceutique Celyad ou le groupe agro-industriel SIAT (caoutchouc et huile de palme).

Les Chinois investissent également dans les ports : Yang Ming et China Shipping Agency sont des agences administratives d'armateurs chinois ; le terminal de conteneurs Antwerp Gateway est également une *joint-venture* détenue à hauteur de 20 % par l'armateur d'État chinois Cosco ; le terminal APM de Zeebrugge est détenu à 49 % par China Shipping et Shanghai International Port, toutes deux entreprises d'État.

Dans le secteur bancaire, Delta Lloyd Bank et l'assureur Fidea sont détenus par le groupe financier chinois Anbang. Dans le secteur immobilier, la China Investment Corporation détient, depuis 2014, 65 % des casinos de Middelkerke et Blankenberge ainsi que 50 % des shopping centers de Waasland et Wijnegem.

Un autre fait marquant est le rachat, le plus onéreux jusqu'à aujourd'hui, de Powertain, fabricant limbourgeois de boîtes de vitesse, par le groupe industriel Yin Yi Punch pour un milliard d'euros.

Soulignons également que, depuis 2002, l'enseigne de vente au détail Kruidvat est détenue par le milliardaire hongkongais Li-Ka ; la maroquinerie de luxe Delvaux a été rachetée en 2011 par Fung Brands ; l'enseigne belge Hedgren, qui fait fabriquer l'essentiel de ses sacs en Chine, est également détenue par les Chinois. Des capitaux chinois ont même été investis dans le club de football de Roulers, et cette année, le China Belgium Technology Center tente d'attirer pas moins de 600 travailleurs chinois à Louvain-la-Neuve (voir encadré).

L'argent chinois a-t-il une odeur politique ?

Cet inventaire peut évidemment être interprété de différentes façons. L'idée de la peur de l'offensive chinoise et de la nécessité de protéger nos entreprises est largement répandue. En 2016, le rejet de la proposition d'investissement de la société chinoise State Grid dans le gestionnaire de réseau (public) Eandis en est le parfait témoignage. Le psychodrame s'est déroulé au conseil communal de la ville de Gand. Le marché qui consistait à transférer 14 % de l'actionnariat du gestionnaire de réseau aux Chinois était pratiquement conclu lorsque les responsables politiques se sont rétractés. En effet, la Sûreté de l'État avait exprimé des craintes et soulignait le risque de voir l'infrastructure stratégique et le savoir-faire de nos entreprises énergétiques tomber entre les mains des Chinois. State Grid n'est pas seulement une entreprise d'État chinoise, elle est directement liée au Parti communiste chinois. La Chine figure en outre parmi les cinq premiers pays à pratiquer l'espionnage économique intensif.

En l'occurrence, nous sommes donc confrontés à un cas manifeste d'attaque orchestrée par les cénacles de ce mystérieux Parti communiste chinois. Tous les éléments d'un thriller politique à succès sont réunis. Mais est-ce l'essentiel dans cette affaire ?

Il ressort d'une étude de l'Université de Gand¹ qu'il ne faut pas toujours se montrer aussi pessimiste. «Trois pays—la Russie, la Chine et les États-Unis—et leurs services, mais aussi d'autres pays, disposent de nombreux agents en Belgique (rien de surprenant vu les institutions européennes établies à Bruxelles—N.D.L.R.). Il n'est pas nécessairement question d'espionnage ou d'ingérence. La présence et les objectifs de ces services ne prouvent rien d'autre que le fait que l'espionnage et l'ingérence ne sont pas moins importants que le terrorisme ou la subversion en Belgique.»

L'intervention de la Sûreté de l'État a totalement occulté le débat—beaucoup plus sensible—sur la transparence des entreprises publiques (investissement chinois ou pas, faut-il les conserver/inscrire à 100% dans la sphère publique?) et sur l'exemple d'Eandis. L'enfer s'est alors déchaîné sur la Chine, qui a été mise au ban; les investissements émanant

de cette partie du monde ont été accusés de tous les maux. La vérité se situe probablement entre ces deux extrêmes. L'espionnage économique n'est pas le propre de la Chine uniquement, mais l'État chinois n'est pas un agneau innocent non plus... Le quotidien *De Tijd* estime ainsi que quatre actionnaires chinois sur dix dans les entreprises sino-belges entretiennent des relations étroites avec les autorités chinoises.

Ni adoration ni aversion

La société chinoise est dirigée par le Parti communiste. L'économie y prévaut. Les marges laissées aux libertés sociales, culturelles et démocratiques varient en fonction des évolutions économiques. Depuis 1980, l'approche chinoise a sorti plus de 600 millions de Chinois d'une pauvreté extrême² et a replacé la Chine sur l'échiquier politico-économique mondial. Notons que la Chine est également un partenaire majeur de la lutte écologique mondiale. Bruce Dickson, professeur à l'Université George Washington, spécialiste de la politique chinoise, explique le contexte social du pays au magazine *Mo* : «Le pays a enregistré de nombreuses avancées sur les plans social et humain. (...) Bien que les inégalités économiques continuent de se creuser, la majorité de la population a toutefois vu son niveau de vie augmenter.»³

Il y aurait beaucoup à dire concernant les libertés démocratiques en Chine. Cependant, il est évident que la croissance économique spectaculaire (9,5% en moyenne) de ces 20 dernières années a davantage bénéficié au Chinois moyen qu'à la seule petite élite. L'image de la Chine est suspecte et partielle. Les anecdotes relatant les excès de Chinois fortunés, et à l'inverse, les reportages sur les conditions de travail indignes dans les grosses entreprises chinoises, par exemple Foxconn (société taïwanaise qui assemble pratiquement tous les smartphones de la planète), prédominent dans les médias du monde entier. Une analyse plus approfondie, abstraction faite de toute adoration ou aversion, nous apprend que les raisons ne manquent pas d'étudier l'approche expérimentale de l'État chinois.

Au centre de contrôle de l'économie

Tous les plans économique-stratégiques cruciaux (plan quinquennal, Go Global, Go West, OBOR ou BRI,...) émanent du centre de contrôle politique. Tous les acteurs économiques, petites ou grandes entreprises, secteurs nationaux, etc. sont totalement aux mains de l'État ou liés, d'une

180 millions à Louvain-la-Neuve

D'ici quelques mois, les portes du China Belgium Technology Center (CBTC) s'ouvriront à Louvain-la-Neuve. Coût de l'investissement? 180 millions d'euros, récoltés par des investisseurs chinois. À terme, ce projet d'incubateur accueillera 200 entreprises spécialisées dans le domaine des hautes technologies.

Le CBTC est né d'un partenariat entre la province de Hubei, en Chine, l'UCL, l'AWEX et l'IBW. Les 8,5 hectares coincés entre la E411 et la N4 sur lesquels s'implante le CBTC sont en effet la propriété de l'intercommunale du Brabant wallon, qui a cédé son terrain selon un bail emphytéotique.

Le choix de Louvain-la-Neuve a été mûrement réfléchi: le CBTC profitera des avantages d'un établissement dans un parc scientifique, non loin de Bruxelles. Les sociétés belges bénéficieront également de cet incubateur pour pénétrer le marché chinois. Le choix de la Belgique s'explique par sa promiscuité avec les deux importants marchés français et allemand.

Après les trois phases de travaux et dans sa forme définitive prévue pour 2024, l'incubateur devrait créer 1.500 emplois, dont environ 900 réservés aux Belges. Et pour loger tous ces nouveaux travailleurs, ce sont trois immeubles de logements qui seront construits sur trois sites différents de Louvain-la-Neuve.

1. K. ANTUNOVIC, *Spionage en activiteiten van inmenging door buitenlandse inlichtingendiensten. De reactie van de Belgische inlichtingen - en veiligheidsdiensten onderzocht*, Gand, Université de Gand, 2014.

2. Duncan Freeman, chercheur au Centre de recherche EU-Chine du Collège d'Europe, pense que l'assistance sociale a également progressé en Chine : «La Chine est passée d'un système d'assistance sociale très limité à un système basé sur des modèles européens. Si on le compare à celui des pays européens, le niveau d'assistance est toutefois encore relativement limité.» Freeman indique également que le pays a enregistré de très importantes avancées dans le cadre des Objectifs du Millénaire. «Le pays a fait de gros progrès en matière de développement social. En particulier si l'on compare avec d'autres pays en voie de développement qui connaissent un niveau de croissance économique similaire.» Voir : www.mo.be/analyse/china-s-razendsnelle-opmars-op-het-economische-wereldtoneel et https://en.m.wikipedia.org/wiki/Poverty_in_China

3. Bruce Dickson ajoute également que la croissance économique en Chine a un coût plus élevé pour l'environnement et un impact négatif sur le bien-être et la santé des personnes. Voir : www.mo.be/analyse/china-s-razendsnelle-opmars-op-het-economische-wereldtoneel



Xi Jinping est à l'initiative d'un plan titanesque ayant pour but de relier la Chine à l'Europe.

façon ou d'une autre, à ce centre de contrôle. Cependant, des erreurs sont également commises dans le cadre de ce processus et la corruption s'y immisce.

Le Parti communiste chinois n'est par ailleurs pas seul à la tête de ce centre de contrôle. La démocratie consultative chinoise joue ici un rôle décisif. Le Parti communiste chinois consulte toutes les couches de la population et des groupes sociaux importants (organisations populaires, femmes, jeunes, monde académique, etc.). Le processus décisionnel de la Chine est beaucoup plus approfondi que le pense l'Occident où prédomine encore souvent l'idéologie de la Guerre froide avec la Chine. Ces idées reçues empêchent de connaître véritablement le pays et son système sociétal.

Société hybride

L'État chinois et la grande majorité de la population ne veulent absolument pas revenir à l'ancienne «économie collective de la pénurie» de la période de Mao Tsé-Toung. Depuis 1978, le pays, sous la direction de Deng Xiaoping, a emprunté la voie de l'expérimentation, en adoptant des investissements capitalistes et l'économie de marché et en revoyant son mode de production. La société est devenue progressivement hybride et le contrôle socialiste s'est durci. La métaphore de «l'oiseau capitaliste dans la cage dorée socialiste» est plus actuelle que jamais en Chine. Que l'on soit partisan ou détracteur de cette expérience sociétale, le Parti communiste chinois l'oriente depuis le début et reconferme inlassablement, pratiquement à chaque congrès po-

pulaire et du Parti, que la Chine poursuit sur cette voie hybride. L'abrogation du principe des deux mandats pour le président Xi Jinping, adoptée lors des «Deux Sessions⁴» récentes, s'inscrit dans cette métaphore et témoigne du renforcement du contrôle par le centre socialiste sur «l'oiseau capitaliste toujours plus dynamique». Un important rééquilibrage s'est imposé au cours des dernières décennies : au fil des ans, une corruption tenace s'était emparée des sphères politique et économique et du monde des affaires. Immédiatement après son accession au pouvoir, Xi Jinping a mené une campagne anticorruption acharnée et a ravivé l'éthique communiste (les responsables politiques sont au service de la population, ils doivent être honnêtes et transparents sur le plan financier, ils doivent joindre le geste à la parole, etc.). L'immense cuirassé chinois doit à nouveau barrer à gauche.

One Belt, One Road⁵

La Chine entend jouer un rôle significatif sur la scène mondiale, mais elle ne peut pas se passer du monde. L'initiative économico-stratégique «One Belt One Road» (OBOR), dans l'intervalle intitulée «Belt & Road Initiative» (BRI), a pour but de relier la Chine à l'Occident, plus spécifiquement à l'Europe. Xi Jinping a lancé ce plan titanesque en octobre 2013, peu après son accession à la présidence. Le projet prévoit l'installation d'une double route commerciale qui traverse 68 pays, de la Chine au cœur de l'Europe et vers l'Afrique. Ce plan devrait être finalisé en 2049, améliorer la prospérité de 65 % de la population mondiale et représenter 40 %

4. www.globaltimes.cn/special-coverage/Two-Sessions-2018.html

5. Une ceinture, une route.

du revenu mondial. Une banque d'investissement et un Fonds pour une nouvelle Route de la soie ont été créés. La BRI devra générer des accords commerciaux (régionaux) et des accords de coopération pour mettre en place toute l'infrastructure : les ports, les voies ferrées, les aéroports, les centrales électriques, les routes, les oléoducs et les gazoducs, les zones de libre-échange, la télécommunication, l'infrastructure financière, etc. Ces projets, qui représentent un capital total de 250 milliards de dollars américains, devraient être concrétisés. Depuis 2013, 50 entreprises d'État chinoises ont investi dans plus de 1.700 projets d'infrastructure dans le cadre de ce plan BRI. Le coup d'envoi a été donné il y a trois ans et plusieurs volets sont finalisés, mais il faut un engagement et des capitaux supplémentaires. Certains États européens se joignent également à cette banque d'infrastructure chinoise, comme le Royaume-Uni et l'Allemagne. Même la Belgique frappe depuis 2015 à la porte de la Chine pour être associée au projet.

“ Selon le sinologue Pascal Coppens, les entreprises belges doivent aller en Chine pour promouvoir leur expertise. ”

Le gouvernement chinois espère que la nouvelle Route de la soie favorisera le développement économique et la prospérité dans les provinces occidentales du Yunnan, du Sichuan et dans la région autonome de Xinjiang. Dans cette région, il règne une grande inquiétude au sein de la population ouïgoure, une minorité musulmane en Chine qui se sent discriminée et opprimée. Et Pékin pense qu'une plus grande prospérité favorise la quiétude. Au travers de la BRI, les intentions cachées des autorités chinoises pourraient bien être le développement de l'ouest de la Chine. En outre, il apparaît clairement que le plan colossal de la Chine a surtout pour but d'atteindre davantage l'Asie centrale, le Moyen-Orient, l'Europe de l'Est et l'Afrique. Il semblerait là aussi que la Chine, acteur mondial, souhaite tempérer l'inquiétude et l'instabilité dans ces régions en favorisant le développement économique, dans l'espoir d'amener la prospérité.

La Belgique n'est pas le meilleur élève

Dans la « Belt & Road Initiative », il est évident que la connexion avec l'Europe n'a pas pour but de s'emparer de ce riche continent. Ce type d'impé-

rialisme n'a jamais motivé la Chine, dans toute son histoire. En revanche, elle est motivée par des relations commerciales qui bénéficient à tous, à l'instar de celles des anciennes routes de la soie.

Une étude syndicale européenne de 2017, publiée par Jan Drahokoupil⁶, précise la nature des investissements chinois en Europe. La géographie des investissements chinois en Europe permet d'y voir plus clair. Ils dépendent de la nature des activités commerciales. Ainsi, les activités commerciales moyennes (par exemple, la vente au détail) sont uniformément répandues en Europe. Dans les principaux pays européens (France, Allemagne, Italie, Pays-Bas et Grande-Bretagne), on constate que les investissements chinois se concentrent surtout dans l'activité économique à haute valeur ajoutée (« Headquarters and Innovation »). Dans ces pays, on relève également des investissements *green field* (activités économiques développées en partant de zéro) couplés à des projets innovants. Dans les pays à bas salaires, comme la Pologne et la Roumanie, la Chine investit clairement plus dans l'industrie (production de biens).

Notons également que la Belgique est un pays où la Chine investit relativement peu. Pourquoi ? Pascal Coppens, sinologue et entrepreneur, l'a expliqué dans une tribune publiée sur *Apache.be*, un site de journalisme d'investigation : « La Chine cherche des technologies avancées, comme la microélectronique, la technologie énergétique et les nouveaux matériaux »⁷. En Belgique, IMEC et Umicore sont des exemples intéressants de ce type d'opportunités en matière d'investissement. Or, les États-Unis exercent de fortes pressions pour ne pas transférer la propriété intellectuelle à la Chine. Ces sites restent donc pour l'essentiel aux mains de la Belgique et de l'Europe. Les reprises globales chinoises servent « à développer ou sauvegarder les positions de *leadership* de la Chine »⁸, qu'il s'agisse de Volvo, Punch Powertrain ou Calipapa... Les gros investisseurs de capitaux chinois – selon Pascal Coppens – déclarent que plus de 90 % des projets *high-tech* développés en Europe ne sont tout bonnement pas intéressants pour la Chine⁹.

Pascal Coppens conseille en outre aux entreprises belges de se rendre de toute urgence en Chine pour promouvoir leur expertise. Il déclare que nous devons nous départir de notre phobie du Péril jaune, à l'instar de grandes entreprises belges comme Be-kaert, Solvay et Barco, qui se sont libérées de ce syndrome depuis de nombreuses années déjà. #

(*) Chef du Service Relations internationales et européennes de la CSC

(**) Ancien journaliste de la VRT et spécialiste de la Chine

6. *Chinese investment in Europe: corporate strategies and labour relations*, 2017, ETUI.

7. P. COPPENS, *Het Gele gevaar komt niet uit China, maar uit België*, *Apache.be*, 18 janvier 2018. Voir également le site web de Pascal Coppens : www.chinaevangelist.com/

8. *Ibid.*

9. *Ibid.*



INTERVIEW



Xavier TACKOEN

Administrateur-délégué d'Espaces-Mobilités

Jean-Marie DUTHILLEUL, *Circuler, quand nos mouvements façonnent la ville*, Paris, Alternatives, 2012.

« En ville, le vrai changement de paradigme, c'est le vélo »

Dans son récent rapport sur la mobilité dans treize grandes villes européennes, Greenpeace classe Bruxelles à une piètre 8^e place. Comment sortir de cette congestion urbaine ? La Belgique est-elle condamnée à l'immobilisme ? Éléments de réponse avec Xavier Tackoen, expert en urbanisme et en mobilité.

Selon vous, quel est le plus grand problème de mobilité en Belgique ?

La mobilité n'est pas une problématique en soi, elle est générée par l'aménagement du territoire. Pendant des décennies, on a regroupé les activités entre elles – le logement, les commerces, l'emploi, etc. – et on continue à le faire aujourd'hui, ce qui est désastreux. Cela a rendu les déplacements très diffus : il faut pouvoir aller de « partout à partout », ce que seule la voiture est capable de faire. Ce qu'on vit aujourd'hui, ce sont les effets cumulatifs de mauvaises décisions prises en matière d'aménagement du territoire.

Y a-t-il une solution pour subvenir à ces problèmes ?

À l'échelle globale, il n'y en a pas. Un événement pourrait par contre changer la donne : une crise énergétique qui causerait une explosion du prix de l'essence. Les ruraux seraient alors tentés de vendre leur bien pour venir s'installer en ville... du moins s'ils décèlent rapidement le problème. Sans quoi leur bien perdrait de la valeur et ils n'auraient donc plus les moyens d'habiter en ville. Concernant les milieux urbains, je suis par contre assez optimiste. Je pense que les villes ont tous les atouts : dès qu'il y a de la densité, il y a moyen de trouver des solutions.

Quel avis portez-vous sur la régionalisation de la mobilité ?

C'est le deuxième grand mal. En Belgique, nous avons créé un dispositif institutionnel très complexe. De ce fait, les décideurs ne travaillent plus ensemble. Les ministres de la mobilité et les CEO des transports publics ne se voient que trop rarement. La mobili-

té est pourtant l'une des matières où une importante coordination est nécessaire. Un seul et même trajet passe parfois par trois régions...

Selon vous, les navetteurs sont dans des « corridors psychologiques »...

Chaque individu a un blocage psychologique face à tout changement de comportement. Il faut les accompagner. Au-delà de ça, arrêtons de croire que nous sommes exclusivement des êtres rationnels qui ne pensons qu'en termes d'économie et d'environnement. Si je choisis ma voiture, c'est parce que je m'y sens bien, je n'y suis pas dérangé... Un habitant de Copenhague ne choisit pas le vélo parce que c'est moins cher ou écologique, mais car c'est le mode de transport le plus efficace ! Pour que les citoyens changent de comportement, il faut s'adresser à eux en visant leurs intérêts.

Les différents gouvernements manquent-ils de courage politique en matière de mobilité ?

Ils manquent surtout de compréhension de la problématique. En outre, il ne faut pas que du courage pour prendre les bonnes décisions. Nos hommes politiques sont également déconnectés de la réalité : très peu d'entre eux pratiquent la multimodalité. Au Danemark, 60 % des parlementaires vont travailler à vélo !

N'avons-nous pas manqué d'anticipation concernant les nouvelles initiatives comme Uber, la voiture autonome... ?

Oui, par absence de connaissance ou de prospective. Dans les administrations, il n'existe pas d'organe de veille. Chacun se renseigne de son côté mais ce n'est



pas structuré. L'alerte est donc tardive. Les acteurs privés sont tellement innovants que cela va être de plus en plus difficile. La prochaine évolution majeure, ce sont, selon moi, les vans partagés¹. Encore une fois, il n'y a pas d'anticipation. Il manque aussi d'un cadre collaboratif. Les pouvoirs publics se doivent de rencontrer plus régulièrement ces nouveaux acteurs.

Les transports en commun sont-ils sous-investis ?

Je dirais qu'ils sont globalement mal investis. À Bruxelles, on a un bon réseau de transport public, mais on peut l'exploiter de manière beaucoup plus intelligente. On est face à un manque de hiérarchisation. Quand une ligne est performante, les usagers doivent pouvoir le comprendre, par son nom ou son design par exemple.

Et au niveau de la Wallonie ?

C'est pareil. Aujourd'hui, 90% des lignes de bus en Wallonie sont des lignes scolaires. D'autres roulent parfois à vide ! Plusieurs lignes de bus devraient être supprimées pour réinvestir les moyens sur les lignes offrant le plus de potentiel. Des solutions plus souples existent pour ne laisser personne sur le carreau. En zone peu dense, cela coûterait moins cher de transporter des gens en taxis, si possible collectifs. Le coût resterait important pour la collectivité, mais on payerait uniquement quand il y a une vraie demande.

Êtes-vous pour élargir la taxe kilométrique à l'ensemble du parc automobile ?

Je pense qu'elle réduirait peu l'utilisation de la voiture, les coûts n'étant pas insurmontables. En outre, les villes les plus avancées en matière de mobilité taxent vigoureusement la possession automobile, pas l'usage. Personnellement, je plaide plutôt pour des réaménagements physiques. Face à ceux-ci, nous sommes tous égaux, quels que soient nos moyens. Il faut pouvoir, quand cela s'avère nécessaire, supprimer la bonne place de stationnement, créer une piste cyclable, faire passer un bus en priorité... Ce sont toutes ces petites actions qui induisent un changement. La taxe kilométrique, c'est la réponse à notre problème institutionnel : on n'arrive pas à travailler ensemble pour réaménager le territoire alors on instaure une politique plus facile à mettre en œuvre mais dont on ignore les effets pervers et sans savoir de quelle manière l'argent collecté sera utilisé.

L'élargissement du ring n'est-il pas absurde ?

Dans l'absolu, toute augmentation de capacité routière génère plus de trafic. Toutefois, la réduction de voitures fonctionne en cascade. Pour la création du piétonnier bruxellois, on y a interdit toute circula-

tion. Les voitures se sont alors reportées sur d'autres voies et en ont chassé d'autres sur la petite ceinture. Si on veut reporter une partie du trafic en dehors du centre de l'agglomération, il faut avoir de bonnes infrastructures autour de la région. Mais parallèlement à l'élargissement du ring, il est vital de prendre des mesures fiscales, de sensibilisation et d'accueillir les transports publics sur le ring et de créer des autoroutes cyclables.

Que pensez-vous des idées du budget mobilité et de cash for car ?

Je suis peu convaincu par le *cash for car*, qui peut cependant être intéressant pour des jeunes qui désirent s'installer en ville et qui n'en avaient pas les moyens auparavant. Le budget mobilité, quant à lui, existe déjà sous différentes formes, mais les entreprises restent frileuses vu l'absence de cadre fiscal et légal clair. Sans parler des employés qui devront changer leurs habitudes. On en revient aux corridors psychologiques. Il faut impérativement que des mesures d'accompagnement se joignent à de telles initiatives.



Au Danemark, 60 % des parlementaires vont travailler à vélo !



Les patrons, qui se plaignent d'une perte de productivité à cause d'une mauvaise mobilité, ont-ils un rôle à jouer ?

Évidemment. D'abord, leur influence est importante sur leur personnel. Ensuite, dans notre monde digital et hyperconnecté, il est facile de travailler à l'extérieur. Les patrons devraient donc permettre d'arriver plus tard. Les réseaux de transports publics sont extrêmement saturés pendant 15 à 30 minutes. Certains déplacements pourraient être décalés.

Investit-on assez dans le vélo ?

On commence à comprendre que le vrai changement de paradigme, c'est le vélo. Le potentiel est énorme. Des villes comme Leuven ou Gand l'ont compris. Un an après le nouveau plan de circulation à Gand, il y a eu 25 % de cyclistes supplémentaires, dans une ville qui en comptait déjà énormément. La dynamique est enclenchée, mais il faut l'accélérer. Donnons de la place au vélo, de la place qualitative. Dans certains quartiers, si on apaise le trafic, si on réduit la vitesse, il n'y aurait même pas besoin d'aménager des pistes cyclables. #

Propos recueillis par Léopold DARCHEVILLE



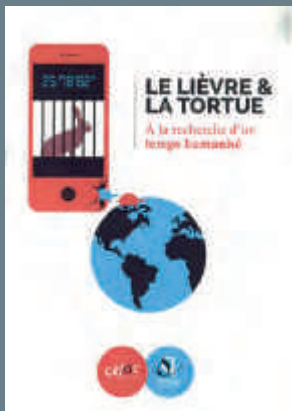
<http://transportsdutfutur.ademe.fr/>

1. Il s'agit d'un service hybride entre le transport public et le taxi qui est une sorte d'étape préliminaire aux véhicules autonomes.



AU FIL DES PAGES

Rien ne sert de courir, il faut partir à point. L'une des plus célèbres phrases de Jean de La Fontaine sert de point de départ à cet ouvrage qui s'appuie sur le travail de formation réalisé dans des groupes d'éducation permanente animés par trois associations: Axcent, le Cefoc et Sagesse au quotidien. L'idée: interroger notre rapport au temps dans le contexte ultralibéral de nos sociétés occidentales. Des sociétés dans lesquelles, paradoxalement, nous disposons de plus de temps grâce aux avancées technologiques... mais où l'impression qui domine est celle de courir derrière le temps. En cause: les dimensions de productivité et de rentabilité qui priment sur bien d'autres dimensions essentielles de la vie humaine. Le monde du travail n'est évidemment pas épargné, preuve en est la loi Peeters qui, sous prétexte de flexibilité, fait passer la durée de travail hebdomadaire permise de 38 à 45 heures. Plus globalement, tout s'accélère... mais ce sentiment d'urgence n'est pas tenable à long terme.



Si la première partie de l'ouvrage est consacrée à une certaine théorisation de la problématique, viennent ensuite les témoignages des participants aux groupes de travail qui présentent «des leviers pour transformer ce rapport au temps aliéné et déséquilibré». De par leurs expériences propres, ils mettent en lumière des germes de changement et de résistance. Ces pistes sont alors approfondies dans un dernier chapitre aux niveaux individuel, communautaire et politique. Pleine conscience, pratiques et convictions religieuses ou réduction du temps de travail apparaissent alors comme autant d'alternatives à explorer pour soigner notre rapport au temps. #

L. AMAHJOUR, M. COMPERE, V. HERMAN, N. RIAN, *Le Lièvre et la tortue. À la recherche d'un temps humanisé*, Namur, CEFOC et Sagesse au quotidien, 2017, 112 pages.

NOUS VOUS EN PARLIONS...

En septembre 2015, dans les colonnes de *Démocratie*, le chercheur de l'Université Saint-Louis Emmanuel Klimis analysait la crise burundaise provoquée par la troisième élection présidentielle remportée par Pierre Nkurunziza, au mépris de la Constitution.

Depuis lors, les craintes affichées par le chercheur se sont avérées fondées: de 2015 à aujourd'hui, la vague de répression initiée par le pouvoir en place a causé la mort d'au moins 1.700 personnes d'après la FIDH qui s'appuie sur un réseau d'observateurs locaux clandestins. Au moins 400.000 réfugiés sont également à déplorer. Ces trois mandats successifs ne semblent toutefois pas suffire à Pierre Nkurunziza. Il a en effet instauré un référendum, qui s'est tenu le 17 mai dernier, en vue d'une modification de la Constitution. Avec un taux de participation de 96,4 %, la victoire est éclatante pour le Président: 73,2 % des votants se sont déclarés en faveur d'une révision constitutionnelle. Celle-ci permettra, entre autres, au chef de l'État d'exercer encore deux mandats consécutifs de sept ans. Pierre Nkurunziza pourra ainsi rester à la tête du pays jusqu'en 2034—son actuel mandat se terminant en 2020. Cette révision constitutionnelle renforce également les prérogatives institutionnelles du Président. L'opposition a contesté les résultats. Elle dénonce des fraudes orchestrées par le parti du Président et un climat de terreur généralisé. Mais la Cour constitutionnelle a déclaré «non fondé» le recours en nullité de la coalition d'opposition... #

<http://www.revue-democratie.be/index.php/societe/1143-interview-d-emmanuel-klimis-la-crise-burundaise-ne-repose-pas-sur-des-bases-ethniques>

Comité de rédaction

• C. DALOZE • V. DELVAUX • P. FELTESSE • P. GEORIS • C. KUNSCH
• P. LEDEQ • F. LIGOT • A. MAIA • T. MIESSEN • V. ORUBA
• P. PALSTERMAN • C. POLAIN • N. REGUERAS • F. REMAN • M. RUOL
• C. STEINBACH • A. TRIGALET

Rédacteur en chef

Nicolas ROELENS

Journaliste Léopold DARCHVILLE

Photo Une © Kleuske

Site: www.revue-democratie.be

E-mail: democratie@moc.be

Administration Lysiane METTENS tél.: 02 246 38 43

Avec le soutien de Mouvement Social scrl

Éditeur responsable Pierre GEORIS

Centre d'information et d'éducation populaire du MOC (CIEP ASBL)

BP50 — 1031 Bruxelles

Démocratie est publié sans but lucratif

Pour recevoir Démocratie

Par domiciliation, demandez un avis de domiciliation en téléphonant au 02 246 38 43 (ou via lysiane.mettens@ciep.be).

Vous payez 20 EUR par an ou 10 EUR par semestre.

Par virement bancaire, versez la somme de 25 EUR

(pour les 12 prochains numéros) ou de 43 EUR (24 prochains numéros)

sur le compte BE95-7995-8743-7658 avec la mention « DÉMOCRATIE ».

GAVROCHE@MOC.BE

La scène a fait le tour du monde. On y voit Mamoudou Gassama, un sans-papiers malien enfile son costume de superhéros pour sauver un jeune enfant suspendu au balcon du quatrième étage d'un immeuble parisien. Un acte de bravoure spontané qui lui vaut d'être reçu en personne, dès le lendemain, par le président Macron. Qui, ni une ni deux, lui promet une régularisation rapide. Happy end! Il resterait donc un zeste d'humanité sur la planète France... C'est la manière positive (doit-on dire naïve ?) de voir les choses. Parce que si l'on accepte de changer de focale, cette récompense ne fait rien d'autre que masquer à peu de frais la brutalité des politiques migratoires françaises (et européennes). Aussi, ce geste présidentiel distille l'idée que, pour obtenir le bout de papier qui autorise à rester sur le territoire français, il ne suffit pas de fuir les bombes, de traverser la Méditerranée sur une coquille de noix, d'échapper aux identitaires qui bloquent les Alpes... Non, pour être un bon migrant, il faut en plus de cela être quelqu'un d'exceptionnel qui réalise quelque chose d'exceptionnel. Aider autrui? Oui pardi, mais en mettant sa propre vie en danger! Et de préférence devant des caméras! Et si, par chance, c'est un enfant à qui vous rendez la vie sauve... là, c'est la totale: rendez-vous à l'Élysée! Chez nous, les parents de Mawda ont fui les bombes. Ils ont même été reçus par Charles Michel. Mais ce ne sont pas de bons migrants. Et ils n'ont pas réussi à sauver leur fille de deux ans... #